

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE APPLICABLE AUX EPREUVES JEUNES CHEVAUX ORGANISEES PAR LA SOCIETE HIPPIQUE FRANCAISE (SHF)

En application du décret 2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Ft

En application du protocole d'organisation d'épreuves d'élevage de jeunes chevaux dans le cadre du déconfinement progressif validé par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Je soussigné(e),
Mme/M.:
Né(e) le :
À:
Demeurant :
Intervenant au titre de :
☐ Cavalier professionnel engagé dans les épreuves. Précisez le nombre d'accompagnants* :
☐ Groom* / Accompagnateur* d'un ou de chevaux engagés dans les épreuves
certifie que mon déplacement est lié au motif d'un déplacement entre le domicile et le lieu d'exercice d'activité ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différé autorisé en application du décret 2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pou faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

*Groom/ Accompagnateur

- Pour un cavalier montant moins de 5 chevaux : 1 autorisation d'accès au terrain de concours
- Pour un cavalier montant moins de 10 chevaux : 2 autorisations d'accès au terrain de concours
- Pour un cavalier montant 10 à 20 chevaux : 3 autorisations d'accès au terrain de concours
- Pour un cavalier montant de plus de 20 chevaux : 4 autorisations d'accès au terrain de concours

Ces accompagnants devront être munis de l'attestation officielle SHF et d'une pièce d'identité.

Lieu de destination :
-N° de concours :
-Lieu du concours :
Fait à :
Le :h (Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)
Signature :

Documents à fournir en cas de contrôle par les autorités :

- o Justificatif d'exercice professionnel (Extrait Kbis, SIRET, SIREN, déclaration MSA) et/ou attestation de l'employeur
- o Registre de transport de l'équidé (modèle disponible sur le site de l'IFCE : https://www.ifce.fr/ifce/sire-demarches/sanitaire-detention/registre-des-transports)
- o Documents d'identification de(s) l'équidé(s) transporté(s)
- o Pièce d'identité
- o Attestation de déplacement dérogatoire SHF
- o Attestation de déplacement dérogatoire